



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-056

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2025

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2025-03-24-00006 - DEC 0292-2025 - Portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage de la seine?? (2 pages)	Page 3
R28-2025-03-24-00005 - DEC 0293-2025 - Portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage de la seine?? (2 pages)	Page 6

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2025-03-24-00006

DEC 0292-2025 - Portant nomination d'un pilote
au sein de la station de pilotage de la seine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 24 mars 2025

DÉCISION n°0292 / 2025

Portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage de La Seine

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

- VU** le Code des transports ;
- VU** le Code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté n° 140/2005 du 13 mai 2005 modifié portant règlement local de la station de pilotage de la Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté n° 127 / 2024 du 29 août 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la décision n° 1342 / 2024 du 17 décembre 2024 du préfet de la région Normandie portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage de la Seine ;
- VU** le procès-verbal du 21 mars 2025 du jury du concours ouvert le 17 mars 2025 ;

SUR la demande présentée par le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime en date du 24 mars 2025 :

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur BIGOT Gabriel, né le 14/01/1990 à Brest, identifié à Concarneau sous le n°20095951, est nommé en qualité de pilote près de la station de pilotage de la Seine à compter du 1^{er} avril 2025.

Article 2 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par subdélégation,
Le Directeur adjoint interrégional
Thierry CANTERI



Copies :

DGITM/DTFPP/SDP/P3
Préfecture de région / SGAR Normandie
DDTM 76
Station de pilotage de la Seine
DIRM MEMN

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2025-03-24-00005

DEC 0293-2025 - Portant nomination d'un pilote
au sein de la station de pilotage de la seine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 24 mars 2025

DÉCISION n°0293 / 2025

Portant nomination d'un pilote au sein de la station de pilotage de La Seine

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

- VU** le Code des transports ;
- VU** le Code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté n° 140/2005 du 13 mai 2005 modifié portant règlement local de la station de pilotage de la Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté n° 127 / 2024 du 29 août 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la décision n° 1342 / 2024 du 17 décembre 2024 du préfet de la région Normandie portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage de la Seine ;
- VU** le procès-verbal du 21 mars 2025 du jury du concours ouvert le 17 mars 2025 ;

SUR la demande présentée par le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime en date du 24 mars 2025 :

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur LEGENDRE Pierre-Emmanuel, né le 16/09/1991 à Sainte-Adresse, identifié au Havre sous le n°20106143, est nommé en qualité de pilote près de la station de pilotage de La Seine à compter du 1^{er} avril 2025.

Article 2 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par subdélégation,
Le Directeur adjoint interrégional
Thierry CANTERI



Copies :

DGITM/DTFFP/SDP/P3
Préfecture de région / SGAR Normandie
DDTM 76
Station de pilotage de la Seine
DIRM MEMN